

**de mise en vigueur**

du 11 février 2026

## LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

*arrête***Art. 1**

<sup>1</sup> Les décrets ci-après du 18 novembre 2025, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 2 décembre 2025, entrent en vigueur avec effet :

a. au 15 février 2026 :

1. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 55.86 mios pour la construction sur le site de Cery d'un bâtiment de laboratoires destiné à l'Institut de radiophysique et au Laboratoire suisse d'analyse du dopage et accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 11 mios pour les équipements médico-techniques du nouveau bâtiment destiné à l'Institut de radiophysique et au Laboratoire suisse d'analyse du dopage (BLV 810.00).

b. au 1er mars 2026 :

1. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 49'647'000 destiné à financer la rénovation du Centre professionnel du nord vaudois (CPNV), bâtiments A, B & E, à Yverdon-les-Bains (BLV 413.00) ;
2. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 17'770'000 destiné à financer la rénovation de Grange-Verney bâtiment principal/réfectoire/trait d'union à Moudon (BLV 172.70) ;
3. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 3'752'000 destiné à financer la rénovation de la Fondation Mérine à Moudon (BLV 417.00) ;
4. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 4'285'000 destiné à financer la rénovation de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Cheseaux (BLV 419.00) ;
5. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 3'605'000 destiné à financer la rénovation de l'Ecole de l'Accueil, à Lausanne (BLV 412.00) ;
6. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 4'626'000 destiné à financer la rénovation de l'Ecole Professionnelle Commerciale de Lausanne – Vallée de la Jeunesse à Lausanne (BLV 413.00) ;
7. décret du 18 novembre 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 1'000'000 destiné à financer la rénovation du Centre de conservation de la faune, Marquisat 1 à Saint-Sulpice (BLV 431.00) ;
8. décret du 18 novembre 2025 ratifiant la composition de la Commission de prospective pour la période 2022-2027 (BLV 172.117).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 février 2026.

La présidente:

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier:

*M. Staffoni*

Date de publication : 17 février 2026